

**Réunion plénière d'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin versant de la rivière le LOIRET
(SAGE Val Dhuy Loiret)**

**Judi 27 septembre 2018 à 14 h 30
en Préfecture du Loiret**

Liste des personnes présentes :

Collèges des élus

| | |
|---|----------------|
| Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret..... | M. RABOURDIN |
| Etablissement Public Loire..... | M. MALBO |
| ORLEANS METROPOLE..... | Mme ANTON |
| ORLEANS METROPOLE..... | M. SCHLESINGER |
| ORLEANS METROPOLE..... | M. BRAUX |
| ORLEANS METROPOLE..... | M. THOMAS |
| ORLEANS METROPOLE..... | M. BOIS |
| Communauté de Communes des Loges..... | M. GIBEY |
| Communauté de Communes des Loges..... | Mme MONNOT |
| Communauté de Communes des Loges..... | M. LELAY |
| Communauté de communes Val de Sully..... | M. DEROUET |
| Ville d'Olivet..... | Mme D'ILLIERS |
| Ville de Saint-Cyr en Val..... | M. MICHAUD |
| Ville de Saint-Denis-en-Val..... | M. BOUDON |
| Ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin..... | M. DELAUGERE |
| Ville de Saint-Privé-Saint-Mesmin..... | M. HENNEQUIN |
| Ville de Férolles..... | Mme MARPEAUX |
| Ville de Tigy..... | M. BRINON |
| Ville de Marcilly-en-Villette..... | M. ROBERT |
| Ville de Mareau-aux-Prés..... | Mme BUREAU |

Collège des usagers

| | |
|---|-----------------------|
| Chambre Agriculture..... | M. ALLAIRE |
| Association Syndicale Rivière du Loiret | M. BENNERY/M. THAUVIN |
| Association Loiret Nature Environnement | M. PAPET |
| Comité Départemental de Canoë-Kayak du Loire..... | M. HERVET |
| Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale ... | M. JACOB |
| AFR de Darvoy, Férolles, Guilly, Neuvy en Sullias, Ouvrouer les Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vienne en Val..... | M. LAMBERT |

Collèges des représentants de l'Etat

| | |
|-------------------------------|--------------|
| M. le Secrétaire Général..... | M. BRUNOT |
| DDT..... | M. BEAUSSANT |
| DDDJSCS..... | M. DONDASSE |
| AELB..... | M. GOUBET |

Liste des personnes représentées :

Collèges des élus

Mme LANSON (CD45), pouvoir donné à M. DELAUGÈRE (Ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin)
M. SILBERBERG (Ville de Saint-Jean le Blanc), pouvoir donné à M. BOIS (Orléans Métropole)

Collèges des représentants de l'Etat

M. MICHEL (ARS), pouvoir donné à M. BEAUSSANT (DDT)
Mme COLOMBEY (AFB), pouvoir donné à M. GOUBET (AELB)

Liste des personnes excusées :

Collèges des élus

Conseil Départemental du Loiret.....Anne GABORIT

Collège des usagers

Association Loiret Nature EnvironnementM. HEMERAY
UFC « QUE CHOISIR » d'OrléansM. KIRGO

Collèges des représentants de l'Etat

Agence régionale de santé
Agence française de la biodiversité

Nombre de membres de la CLE : 51

Nombre de présents ou représentés : 34

Le quorum des deux tiers est atteint.

Personnes présentes pour un appui technique :

DDT - SEEF.....I. BARD
DDT - SEEF.....C. BOUR
Animatrice CLE - EPL.....C. BIOT

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Rapide historique de l'élaboration du SAGE Val Dhuy Loiret et présentation des actions en cours
- 2 – Election du (de la) président(e) et des vice-président(e)s
- 3 – Constitution du bureau
- 4 – Questions diverses

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ouvre la réunion plénière d'installation de la CLE du SAGE Val Dhuy à 14 h en rappelant l'objet principal de cette réunion à savoir l'élection du président et des vice-présidents et la désignation du bureau.

1 – Historique de l'élaboration du SAGE Val Dhuy Loiret et actions en cours

Madame Carine BIOT, animatrice de la CLE, prend ensuite la parole pour présenter un rapide historique de l'élaboration du SAGE Val Dhuy Loiret et présente les actions en cours à l'aide d'un diaporama suivi d'un film.

2 – Election du (de la) président(e) et des vice-président(e)s

Monsieur le Secrétaire Général propose ensuite de passer à l'élection du Président et des vice-présidents, après un rappel des différentes modalités de ces élections. Seuls les membres du collège des élus participent au vote.

Election du Président

Dans un premier temps, Monsieur le Secrétaire Général demande s'il y a des candidats au poste de président, deux personnes se signalent : M. BOUDON (Ville de Saint-Denis en Val) et Mme D'ILLIERS (Ville d'Olivet et actuelle présidente de la CLE).

Résultats du vote (22 bulletins)

- Mme d'ILLIERS : 18 votes
- M. BOUDON : 4 votes

Mme D'ILLIERS ayant obtenu la majorité absolue, elle est élue dès le premier tour Présidente de la CLE SAGE Val Dhuy.

Mme D'ILLIERS prend la parole pour remercier l'assemblée et préciser qu'elle s'est présentée à nouveau pour continuer son action au sein de la CLE, elle propose que M. BOUDON se présente comme vice-président.

D'autre part, Mme D'ILLIERS demande à ce que soient élus 5 vice-présidents.

Monsieur le Secrétaire Général précise que le nombre de vice-présidents prévu par le règlement intérieur de la CLE, modifié par la CLE le 9 décembre 2014, est de 3 et non 5 (article 4).

Le règlement intérieur peut être modifié sur proposition du bureau, ou si au moins un quart des membres de la commission le demande (article 12). Pour être approuvées, les nouvelles règles de fonctionnement doivent recueillir au moins les deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Les membres présents n'émettant aucune objection à cette demande de modification du règlement intérieur, il est mis au vote l'élection des 5 vice-présidents. Le règlement intérieur est modifié en conséquence.

Election des Vice-Présidents

Monsieur le Secrétaire Général demande s'il y a des candidats pour chacun des postes de vice-président; puis les élus passent au vote.

Résultats du vote du 1^{er} Vice-Président (22 bulletins)

- M. RABOURDIN : 19 votes
- Votes blancs : 2
- Vote nul : 1

M. RABOURDIN ayant obtenu la majorité absolue, il est élu dès le premier tour.

Résultats du vote du 2^e Vice-Président (22 bulletins)

- M. BOUDON: 19 votes
- Votes blancs : 2
- Vote nul : 1

M. BOUDON ayant obtenu la majorité absolue, il est élu dès le premier tour.

Résultats du vote du 3^e Vice-Président (22 bulletins)

- Mme ANTON : 19 votes
- Votes blancs : 3
- Vote nul : 0

Mme ANTON ayant obtenu la majorité absolue, elle est élue dès le premier tour.

Résultats du vote du 4^e Vice-Président (22 bulletins)

- M. HENNEQUIN : 22 votes
- Vote blanc : 0
- Vote nul : 0

M. HENNEQUIN ayant obtenu la majorité absolue, il est élu dès le premier tour.

Résultats du vote du 5^e Vice-Président (22 bulletins)

- M. BRAUX : 20 votes

- Vote blanc : 0

- Votes nuls: 2

M. BRAUX ayant obtenu la majorité absolue, il est élu dès le premier tour.

Le résultat complet de cette élection est :

Présidente : Mme D'ILLIERS (Ville d'Olivet)

1^{er} Vice-Président : M. RABOURDIN (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret)

2^e Vice-Président : M. BOUDON (Ville de Saint-Denis en Val)

3^e Vice-Président : Mme ANTON (Orléans Métropole)

4^e Vice-Président : M. HENNEQUIN (Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin)

5^e Vice-Président : M. BRAUX (Orléans Métropole)

3 – Constitution du bureau

Après cette élection, Monsieur le Secrétaire Général propose de passer à la constitution du bureau.

Le bureau est constitué de 8 membres du collège des élus, 4 membres du collège des usagers et 4 membres du collège des représentants de l'Etat.

Mme d'ILLIERS demande à ce que le nombre de membres du collège des élus soit de 9 membres et non 8. Monsieur le Secrétaire général rappelle que le nombre de 8 membres prévu par le règlement intérieur (article 5) et que le nombre d'élus doit être d'au-moins 50 %.

Le règlement intérieur doit donc être modifié également sur ce point.

Les membres présents n'émettant aucune objection à cette demande de modification du règlement intérieur, la demande de Mme D'ILLIERS est donc acceptée.

Le Secrétaire Général propose une interruption de séance de 5 minutes pour que les collèges puissent se concerter pour désigner leurs membres du bureau.

A la reprise de séance, le bureau est désigné comme suit :

Collège des élus :

1. Mme D'ILLIERS (Ville d'Olivet)
2. M. RABOURDIN (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret)
3. M. BOUDON (Ville de Saint-Denis en Val)
4. Mme ANTON (Orléans Métropole)
5. M. HENNEQUIN (Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin)
6. M. BRAUX (Orléans Métropole)
7. M. GIBEY (Communauté de communes des Loges)
8. M. MARPEAUX (Ville de Férolles)
9. M. BRINON (Ville de Tigy)

Collège des usagers :

1. Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret ou son représentant
2. Monsieur le Président de l'Association Syndicale Rivière du Loiret ou son représentant
3. Monsieur le Président de l'Association Loiret Nature Environnement ou son représentant
4. Monsieur le Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Loiret ou son représentant

Collège des représentants de l'Etat :

1. M. le Préfet du Département du Loiret, ou son représentant ;
2. M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre, ou son représentant ;
3. M. le Directeur Départemental des Territoires du Loiret, ou son représentant ;
4. M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ou son représentant.

Monsieur le Secrétaire Général clôt la partie statutaire de cette réunion plénière en remerciant toutes les personnes pour leur participation.

Mme d'ILLIERS, Présidente, insiste sur le fait que la CLE est une instance vivante qui permet de mener à bien différents projets, grâce à la mobilisation des différents acteurs du domaine de l'eau. Le bureau nouvellement constitué travaillera en concertation, comme à son habitude. Les prochaines élections municipales entraîneront le renouvellement de la composition de la CLE, ainsi que de la composition de son bureau.

Le règlement intérieur de la CLE modifié est joint au présent compte-rendu.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général



Stéphane BRUNOT

